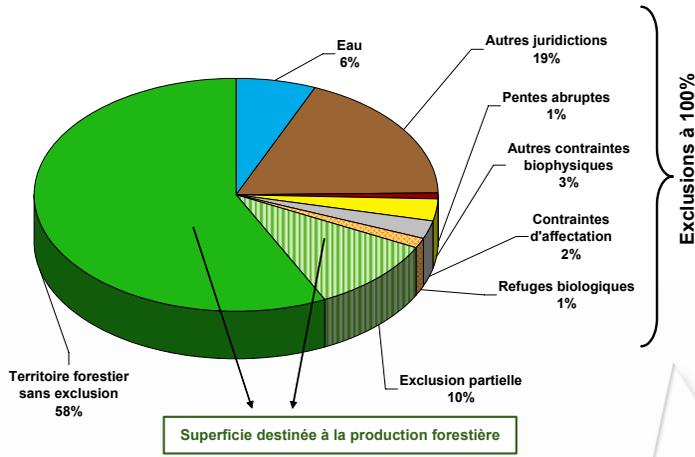


1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

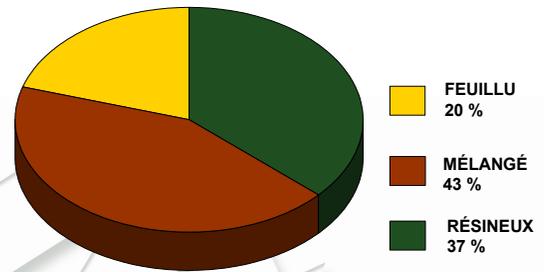
Portrait global

Superficie<sup>1</sup> : 1 073 432 hectares

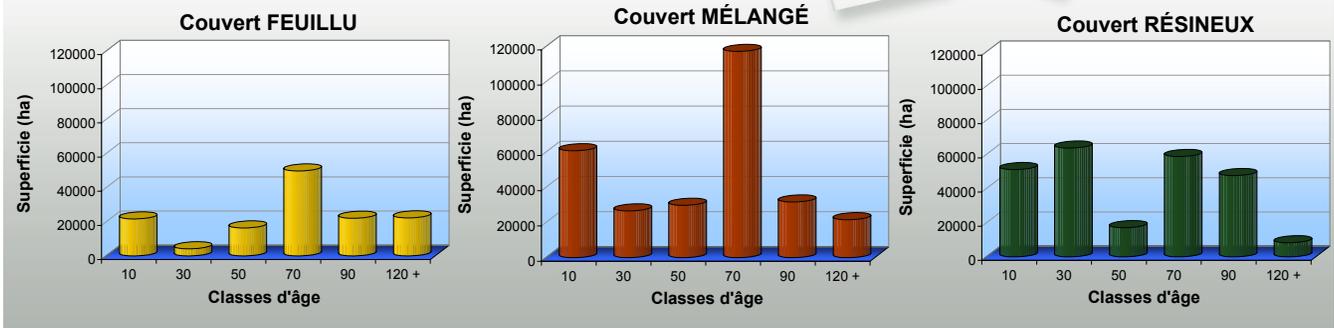


Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert  
Superficie<sup>2</sup> : 669 588 hectares



Types de couvert et classes d'âge



<sup>1</sup> superficie brute sans réduction    <sup>2</sup> superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m <sup>3</sup> /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM <sup>1</sup>	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables <sup>2</sup>	Autres feuillus durs	Total
<b>A</b> 2000-2008	740 900	5 800	0	10 000	105 100	245 800	70 000	34 200	1 000	1 212 800
<b>B</b> Forestier en chef 2008-2013	652 200	5 100	0	5 200	137 100	263 700	59 800	32 200	1 000	1 156 300
Variation (B-A)	-88 700	-700	0	-4 800	32 000	17 900	-10 200	-2 000	0	-56 500
Variation (%)	-12%	-12%	-	-48%	30%	7%	-15%	-6%	-	-5%
<b>C</b> Forêt Québec 2008-2013	627 500	4 800	0	4 900	133 400	254 600	56 200	30 400	900	1 112 700
Variation (B-C)	24 700	300	0	300	3 700	9 100	3 600	1 800	100	43 600
Variation (%)	3,9%	6,3%	-	6,1%	2,8%	3,6%	6,4%	5,9%	11,1%	3,9%

<sup>1</sup> sapin, épinettes, pin gris et mélèze    <sup>2</sup> érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale		Récolte maximale annuelle	
	ha		m <sup>3</sup>	%
Bandes riveraines	33 540		16 160	1,4%
Séparateurs de coupe	7 460		12 520	1,1%
Pentes fortes (31 à 40 %)	25 888		68 250	5,9%
Habitats fauniques	0		0	0,0%
Encadrements visuels	33 562		53 390	4,6%
Territoires à multiples usages	0		0	0,0%
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	31 797		109 750	9,5%
Autres particularités régionales ou locales	0		0	0,0%
<b>Sous-total des contraintes</b>	<b>132 247</b>		<b>260 070</b>	<b>22,5%</b>
<b>Sous-total sans contrainte</b>	<b>537 341</b>		<b>896 230</b>	<b>77,5%</b>
<b>Total</b>	<b>669 588</b>		<b>1 156 300</b>	<b>100,0%</b>

### 3 - EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, consulter la fiche thématique «Exigences générales».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie <sup>3</sup>
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF <sup>1</sup>	7 690
	Jardinages et assainissement	828
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES <sup>2</sup>	2 329
Sans récolte	Préparation de terrain	2 864
	Plantation, regarni, ensemenement	1 972
	Dégagement	1 718
	Éclaircie pré-commerciale	2 074
	Autres travaux	0

<sup>1</sup> Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

<sup>2</sup> Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

<sup>3</sup> Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2008 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

### 4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

L'UAF 042-51 est couverte par les domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune (9 %), de la sapinière à bouleau jaune (46 %) et de la sapinière à bouleau blanc (45 %). L'aménagement de la forêt mixte y représente d'ailleurs un défi intéressant : l'importance des volumes des diverses essences compagnes requiert plus d'efforts de planification pour que la récolte de toutes les essences soit intégrée. À cet égard, le tableau suivant présente la provenance des volumes de chaque essence en fonction du type de couvert forestier :

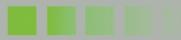
Essences	Couvert feuillu	Couvert mélangé	Couvert résineux
Résineux	8 %	36 %	56 %
Bouleau blanc	31 %	53 %	16 %
Peupliers	48 %	40 %	12 %
Autres feuillus	37 %	56 %	6 %

L'UAF provient de la combinaison des aires communes 042-01 (63 %), 042-02 (100 %), et 043-02 (100 %).

La conciliation des multiples usages de la forêt et la prise en compte des valeurs autochtones représentent également un enjeu de taille. En effet, en plus de l'approvisionnement de nombreuses usines de transformation du bois, ce territoire renferme :

- 7 pourvoies avec droits exclusifs (530 km<sup>2</sup>)
- 5 pourvoies sans droit exclusif
- 6 Zones d'exploitation contrôlée (ZEC) (2 424 km<sup>2</sup>)
- 1 réserve faunique (5,5 km<sup>2</sup>)
- 2 Réserves à castors (2 465 km<sup>2</sup>)
- Communauté Attikamek de Wemotaci
- Villégiature dispersée sur les terres publiques omniprésente avec plus de 1 600 sites, 59 hectares de villégiature regroupée et 28 hectares de villégiature complémentaire plusieurs camps de trappeurs, camping, sentiers de randonnées, etc.
- Plus de 33 500 hectares d'encadrements visuels pris en compte dans les calculs de possibilité forestière.

Par ailleurs, la perte de superficie forestière occasionnée par la création des réservoirs des projets hydroélectriques de la « Chute Allard » et du « Rapide des Cœurs », estimée à 144 hectares pour l'UAF 042-51 n'a pas été prise en considération lors du calcul de la possibilité forestière.



D'autre part, les résultats de possibilité forestière présentés dans ce document ne tiennent pas compte de l'implantation des aires protégées projetées puisque leur localisation n'était pas connue au moment des calculs. Finalement, l'UAF 042-51 fait actuellement l'objet d'un projet pilote visant l'expérimentation du concept de TRIADE et d'un logiciel de calcul de possibilité forestière intégrant notamment la dimension spatiale (trousse Woodstock - Stanley). Pour en savoir plus sur ce projet pilote, veuillez consulter la fiche thématique « TRIADE ».

## 5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.



Pierre Levac, ing. f., M. Sc.  
Forestier en chef  
Le 25 juillet 2008

